

L'interprofession de la filière forêt-bois en Grand Est

Qui sommes-nous?





DÉVELOPPER

Les usages du bois, dans la construction, l'énergie et l'industrie.



CONTRIBUER

À la structuration de la filière par l'accompagnement des entreprises, le développement des compétences et la promotion des bonnes pratiques.



COMMUNIQUER

Largement pour promouvoir la filière, ses métiers, faire comprendre l'utilité sociale, environnementale et économique de la récolte des bois.



REPRÉSENTER

La filière auprès des acteurs institutionnels et contribuer à la définition des politiques forêt-bois régionales.



Somme des individualités, d'opinions, de positions parfois divergentes

Interprofession



Rôle: Fédérer l'ensemble de ces acteurs pour progresser ensemble dans un objectif d'intérêt général





SIMULATEUR D'AIDES



SE DOCUMENTER

Dans le cadre du projet PIF (Plantations Innovantes en Forêt), l'interprofession FIBOIS Grand Est, avec le soutien de l'Europe* et de la Région Grand Est, a établi ce simulateur d'aide en ligne. Les aides au renouvellement des peuplements forestiers sont nombreuses et cet outil permettra de déterminer votre éligibilité ou non à certaines subventions. Dans le cas d'une réponse favorable, vous découvrirez l'aide ou les aides adaptée(s) pour accompagner le financement de votre projet. Il ne vous restera plus qu'à prendre contact avec la personne ressource en charge de l'animation du dispositif.

*(l'Union Européenne avec le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/rural-development_fr). Il s'insère dans le Partenariat Européen pour l'Innovation pour une agriculture productive est durable (PEI-Agri). Il relève de la politique européenne de recherche « Horizon 2020 » et de la politique de développement rural.)

Avant de vous lancer, assurez-vous de vous munir des caractéristiques de votre projet et de votre code commune (différent du code postal, disponible ici).

Découvrir le projet PIF





























1/ REMPLISSEZ LE FORMULAIRE EN RÉPONDANT À UNE SÉRIE DE QUESTIONS

2/ SELON VOS RÉPONSES DIFFÉRENTES AIDES VOUS SERONT PROPOSÉES

3/ VOUS POURREZ TÉLÉCHARGER LE DESCRIPTIF COMPLET DE CHAQUE AIDE À L'ISSU DE CE SIMULATEUR









Accueil Actualités Filière forêt-bois ▼ Fibois Grand Est ▼ Contact/Presse Recrutements Outils ▼ Q



Quel était le peuplement en place sur ma parcelle avant le projet de renouvellement ?

Peupleraie, avec peu de revenus de coupes



Peupleraie, avec des revenus de coupes importants



Friche, peuplement pauvre ou sinistré, taillis



Peuplement malade, avec peu de revenus de coupes



Peuplement malade, avec des revenus de coupes importants



Peuplement sain et "riche"





← Retourner à l'étape précédente

3 Recommencer depuis le début







Accueil Actualités Filière forêt-bois Fibois Grand Est Contact/Presse Recrutements Outils Q



Quelle est la surface de mon chantier de renouvellement ?





4/7

Quel(s) types de travaux est-ce que je prévois sur ma parcelle ?

Achat et mise en place de plants



Travail du sol, entretiens de plantations, protection gibier



Elagage d'une peupleraie



Travaux dans la régénération naturelle





← Retourner à l'étape précédente

3 Recommencer depuis le début





5/7

Quelle essence est-ce que je prévois de planter ?

Sapins, Epicea, Mélèzes, Douglas, Pins, Cèdre de l'atlas

Peupliers





Autres essences feuillues ou résineuses





← Retourner à l'étape précédente

3 Recommencer depuis le début





6/7

Sur quelle commune se situe mon chantier?

Sélectionnez votre commune Taintrux (88100)



← Retourner à l'étape précédente

S Recommencer depuis le début





FONDS D'AIDE À LA RECONSTITUTION DE LA RESSOURCE RÉSINEUSE

CRPF Lorraine-Alsace, Fibois Grand Est

Bénéficiaires

Propriétaires fonciers privés, groupements fonciers ou sociétés possédant moins de 10 ha d'un seul tenant

Zonage

Massif Vosgien (Lorraine, Alsace, Franche-Comté) ou dans la Vôge

Financement

Aide directe forfaitaire de 500 à 1500 €/hectare en fonction des caractéristiques du chantier

Voir la fiche complète

FRANCE 2030 -RENOUVELLEMENT FORESTIER

ADEME Grand Est

Bénéficiaires

Tous les propriétaires privés (particuliers, groupements forestiers au sens des articles L.331-1 et suivants du code forestier ou entreprises):

 les propriétaires de forêts publiques autres que l'État, relevant du régime forestier, et notamment les communes ou les groupements de communes ou les sections de communes :

· les associations syndicales autorisées (ASA), les associations syndicales libres (ASL).

Jusqu'au 31/05/2024

Zonage

Les projets se limite uniquement au territoire français. Dans chaque région.

Financement

Subvention publique de 37,5 % jusqu'à 80 % du coût total selon les situations. Aide sur barème ou devis factures (certains dispositifs). Rapprochez-vous du CRPF ou des lauréats porteurs de projet pour connaître les modalités techniques et financières de votre projet.

Voir la fiche complète

FRANSYLVA SERVICES

Bénéficiaires

Propriétaires fonciers privés, groupements fonciers ou sociétés possédant une parcelle ayant subi des aléas dus au contexte climatique et météorologique / souhaitant adapter l'itinéraire sylvicole au contexte climatique

Zonage

Les projets se limite uniquement au territoire français. Dans chaque région.

Financement

Financements volontaires : En moyenne 1
 € HT/plant - Label Bas Carbone : De 60 à
 80 % du coût total du projet

Voir la fiche complète

PLANTONS POUR L'AVENIR

Fonds de dotation à but non lucratif, dont les contributeurs sont des entreprises et des particuliers agissant dans le cadre du mécénat

Bénéficiaires

Propriétaires fonciers privés, groupements fonciers ou sociétés

Zonage

Toute la France

Financement

Avance remboursable à taux 0 % sur 30 ans concernant 75% au maximum du montant total des travaux (après réinvestissement de 20% du revenu de la coupe si elle a eu lieu dans les 5 ans précédant la demande)

Voir la fiche complète

REFOREST'ACTION

Particuliers et entreprises diverses (parrainage)

Bénéficiaires

Propriétaires fonciers publiques et privés, groupements fonciers ou sociétés possédant une parcelle ayant subi des dégâts bioliques ou abiotiques (En général à la suite de tempête, maladie, stress hydrique, incendie ou boisement de friche agricole)

Zonage

France et certains pays étrangers

Financement

50 à 150 % du prix du plant (plafonné à 1,2 € par plants HT)

Voir la fiche complète

DEFI TRAVAUX

Service des impôts

Bénéficiaires

Propriétaires fonciers privés, groupements fonciers ou sociétés

Zonage

Toute la France

Financement

Crédit d'impôts représentant 25 % du cout total pour un propriétaire agissant seul, dans la limite 6 250 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée et de 12 500 € pour un couple marié ou les partenaires liés par un pacte civil de solidarité, soumis à une imposition commune

Voir la fiche complète

LABEL BAS CARBONE

DREAL & CNPF

Bénéficiaires

Tous les propriétaires d'une parcelle répondant aux critères suivants peuvent postuler pour le label

Zonage

Les projets se limite uniquement au territoire français. Il existe cependant des initiatives similaires en Espagne et en Angleterre

Financement

Le projet est financé par des entreprises soucieuses de compenser leurs émissions de carbone liées à leurs activités, à un événement particulier par exemple. Possibilité de cumul avec d'autres aides existantes. Rapprochez-vous du CRPF pour comaître les modalités techniques et financières de votre projet.

Voir la fiche complète





Le Fonds d'Aides à la Reconstitution de la Ressource Résineuse (FA3R)



Bénéficiaires	Propriétaires fonciers privés, groupements fonciers ou sociétés possédant moins de 10 ha d'un seul tenant
Eligibilité	Sont éligibles les investissements de plantation en ligne (densité spécifique allant de 1200 à 2000 plants / ha) de sapins, épicéa, mélèze, pins, douglas, cèdre de l'Atlas sur des surfaces de 0,5 à 4 ha avec des ilots d'au moins 0,5 ha): - Achat et mise en place des plants Il doit s'agir de reconstitution en plein ou en mélange, hors boisement de terres agricoles.
Zonage	Massif Vosgien (Lorraine, Alsace, Franche-Comté) ou dans la Vôge



Il est nécessaire de : - Avoir document de gestion durable (PSG, RTG ou CBPS) ou avoir adhéré à un système de certification (PEFC,) - Entretenir la plantation aidée, pendant un minimum de 5 ans et en assurer la pérennité - Accepter une visite de terrain en amont de la décision et un contrôle d'exécution des travaux durant 5 ans - Les plants utilisés doivent être issus de pépinières forestières agréées et conformes aux arrêtés régionaux de provenance - Le propriétaire s'engage à s'assurer qu'aucune réglementation n'interdise le reboisement projeté.

Financement	Aide directe forfaitaire de 500 à 1500 €/hectare en fonction des caractéristiques du chantier.
Financeurs	Un ensemble de professionnels constitué de gestionnaires forestiers, pépiniéristes et industries de 1 ^{ère} transformation.
Porteurs du projet	CRPF Lorraine-Alsace, Fibois Grand Est
Contact	kevin.girot@fibois-grandest.com











Merci



Pour toute question : <u>kevin.girot@fibois-grandest.Com</u>